



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Département de la Haute-Loire

Mairie
Saint - Pal de Chalencon



COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU VENDREDI 9 JUIN 2023

A 19H00

Sont présents : Pierre BRUN, Denise MAISONNEUVE, Thérèse VALENTIN, Raphaël VARAGNAT, Gérard LAVAL, Chantal ARABEYRE, Elisabeth GARBIL, Frédéric CALET, Patrice PEYROCHE, Odile JAFFRE (arrivée à 19H30), Vahiné DUPIN (arrivée à 19H30).

Sont absents : Anaïs DELCROIX absente a donné pouvoir à Thérèse VALENTIN, Marc CHAMBAS absent a donné pouvoir à Patrice PEYROCHE, Raymond POTY absent a donné pouvoir à Frédéric CALET, Philippe PETIT absent a donné pouvoir à Pierre BRUN, Odile JAFFRE a donné pouvoir à Raphaël VARAGNAT pour la désignation et le vote des délégués et suppléants pour les élections sénatoriales, Vahiné DUPIN a donné pouvoir à Denise MAISONNEUVE pour la désignation et le vote des délégués et suppléants pour les élections sénatoriales.

Nombre de votants : 15

Secrétaire de Séance : Raphaël VARAGNAT

ORDRE DU JOUR

- **Délibération : Elections des délégués et suppléants du conseil municipal pour les élections sénatoriales du 24 septembre 2023**

Le Conseil Municipal a procédé à l'élection de 3 délégués et 3 suppléants pour les élections sénatoriales du mois de septembre. Les délégués sont : Pierre BRUN, Elisabeth GARBIL, Raphaël VARAGNAT et les suppléants sont : Thérèse VALENTIN, Gérard LAVAL, Chantal ARABEYRE.

VOTE : 15 POUR

- **Délibération : Vente de terrain à Mme RONAT**

Le Conseil Municipal avait accepté par délibération du 13 janvier 2023 la vente d'une partie de terrain au Sap à Mme RONAT via sa SCI La Louve d'une surface estimée à 810 m² au prix de 0,40 euros. Après le bornage réalisé par le Cabinet Chalaye du 04 avril 2023 la surface réelle de cette partie de terrain est de 1006 m² ; il convient donc de redélibérer.

VOTE : 15 POUR

- **Délibération : Attribution marché « Aménagement des Places »**

M. le Maire expose au Conseil Municipal qu'après l'appel d'offre concernant l'aménagement des places, Mr TUFFET du bureau d'études REALITES a analysé les différentes offres.

En effet 4 entreprises étaient en concurrence : SARL BROC TRAVAUX ROUTIER, BTP DU LIVRADOIS, COIRO FOREZ, EIFFAGE ROUTE CENTRE EST LOIRE AUVERGNE.

Les candidatures étaient toutes conformes et les offres étaient recevables.

	BROC TRAVAUX ROUTIERS	BTP DU LIVRADOIS	COIRO FOREZ	EIFFAGE ROUTE
Tranche ferme (Place Truchard Dumolin)-2023	103 489,40 €	109 141, 50 €	131 004,75€	99 595,11 €
Tranche optionnelle 1 (Place de la Terrasse) -2025	145 369,50 €	154 602 €	183 275,70 €	143 810,97 €
Tranche optionnelle 2 (Place de la Coopérative)-2024	90 135 €	95 000 €	114 474,90€	87 097,56 €
TOTAL HT	338 993,90 €	358 743,50 €	428 755,35 €	330 503,64 €
TOTAL TVA 20%	67 798 ,78 €	71 748,70 €	85 751.07 €	66 100,73 €
TOTAL TTC	406 792,68 €	430 492,20 €	514 506,42 €	396 604,37

L'offre de l'entreprise EIFFAGE ROUTE a été retenue.

VOTE : 15 POUR

- **Délibération : Transfert des compétences eau potable et assainissement collectif à la Communauté de Communes Marches du Velay Rochebaron (CCMVR).**

Le transfert de la compétence « eau » et « assainissement » aux communautés de communes doit se faire au plus tard le 1^{er} janvier 2026.

La CCMVR a décidé d'entamer une réflexion visant à anticiper le transfert de plein droit de ces deux compétences. Par délibération du 30 mai 2023, le Conseil Communautaire de la CCMVR a approuvé le transfert de plein droit du transfert de compétences au 1^{er} janvier 2025.

VOTE : 15 POUR

- **Délibération : Transfert de la compétence gestion des eaux pluviales urbaines à la Communauté de Communes marches du Velay Rochebaron (CCMVR)**

Le transfert de la compétence « eau » et « assainissement » aux communautés de communes doit se faire au plus tard le 1^{er} janvier 2026.

La CCMVR a décidé d'entamer une réflexion visant à anticiper le transfert de plein droit de ces deux compétences. Par délibération du 30 mai 2023, le Conseil Communautaire de la CCMVR a approuvé le transfert anticipé de plein droit des compétences au 1^{er} janvier 2025.

VOTE : 15 POUR

- **Délibération : Annulation de vente des biens de section au Brandy-Haut.**

M. le Maire expose au Conseil Municipal qu'il y a lieu d'annuler la délibération n°2023050505 du 05 Mai 2023 concernant la demande d'acquisition de Mr GARBIL Bastien de la parcelle H 760 au lieu-dit Brandy-Haut.

A l'issu de la consultation du 27 mai, la section comptait 37 électeurs, 30 personnes se sont exprimées 16 ont voté POUR et 14 ont voté CONTRE.

La majorité n'est donc pas atteinte sachant que pour que le vote soit recevable il faut la moitié +1 des électeurs soit 19 électeurs pour la section de Brandy-Haut.

De plus cette parcelle se situe dans une zone constructible et des pierres de taille sont présentes sur cette parcelle (ancienne chapelle), il est donc nécessaire de faire une estimation de ces dernières avant de fixer le prix de vente de cette parcelle et de reconvoquer les électeurs de la section de Brandy-Haut.

VOTE : 15 POUR

- **Délibération : Dénomination de la Médiathèque**

Mr le Maire propose au Conseil Municipal de donner comme nom à la Médiathèque Municipale le nom de « Geneviève BRACONNOT ». En effet Mme BRACONNOT a été la première à œuvrer pour l'ouverture d'une bibliothèque sur la Commune de Saint-Pal-de- Chalencon.

VOTE : 15 POUR